

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 992

présenté par

M. Cormier-Bouligeon, M. Jolivet, M. Lioger, M. Sorre, Mme Rossi, Mme Bono-Vandorme,
M. Testé, M. Simian, Mme Bureau-Bonnard, M. Claireaux et M. Cazenove

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 31 QUATER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.